

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société s'est réunie le Lundi 21 Novembre 2011 à 11h au siège social à NOGENT SUR SEINE (10400) Quai du Général Sarrail.

Les 14 actionnaires, présents ou représentés, possédant 459.215 actions sur les 495.984 actions composant le capital social, représentant 760.408 droits de vote sur la totalité des 798.112 droits de vote, soit un quorum de 95,27 %, ont modifié le texte de la quatrième résolution et ont ainsi adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 Juin 2011 auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels et les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 5.930 €.

Elle donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

	Nb d'actions	% capital social	Nb de voix	% vote
Vote Pour	459.215	100	760.408	100
Vote Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Résolution adoptée à 100 % des votes exprimés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.765.605,05 € de la manière suivante :

- versement d'un dividende pour un montant total de 3.000.703,20 €
- le solde, au compte « Autres Réserves », soit 1.764.901,85 €

Le dividende net de l'exercice 2010/2011 est fixé à 6,05 € par action. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, sera mis en paiement à partir du 13 Décembre 2011.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Dividendes	-	-	9,60 €

	Nb d'actions	% capital social	Nb de voix	% vote
Vote Pour	459.215	100	760.408	100
Vote Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Résolution adoptée à 100 % des votes exprimés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2011 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

	Nb d'actions	% capital social	Nb de voix	% vote
Vote Pour	459.215	100	760.408	100
Vote Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Résolution adoptée à 100 % des votes exprimés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler la Société KPMG Co-Commissaires aux Comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017.

L'Assemblée décide également de nommer la Société KPMG AUDIT IS SAS, Immeuble Le Palatin – 3 Cours du Triangle – 92939 PARIS LA DEFENSE, co-Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017.

	Nb d'actions	% capital social	Nb de voix	% vote
Vote Pour	459.215	100	760.408	100
Vote Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Résolution adoptée à 100 % des votes exprimés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer la Société MAZARS & GUERARD, en remplacement de la Société CONSTANTIN ASSOCIES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Loïc WALLAERT, en remplacement de Monsieur BONHOMME, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, tous deux domiciliés à PARIS LA DEFENSE (92075) – Exaltis – 61 rue Henri Regnault pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017.

	Nb d'actions	% capital social	Nb de voix	% vote
Vote Pour	459.215	100	760.408	100
Vote Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Résolution adoptée à 100 % des votes exprimés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrites par la loi.

	Nb d'actions	% capital social	Nb de voix	% vote
Vote Pour	459.215	100	460.408	100
Vote Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Résolution adoptée à 100 % des votes exprimés.